RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 17068
Numéro SIREN : 478 786 148
Nom ou dénomination : ZANPANO

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2021 sous le numéro de dépôt 24163



20210241632020

DATE DEPOT : 01/04/2021

N° DE DEPOT : 24163

N° GESTION : 2004B17068

N° SIREN : 478786148

DENOMINATION : ZANPANO

ADRESSE : 20 rue Vauvenargues 75018 Paris

MILLESIME : 2020

LPS8157927

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
-7 AVR. 2021
Sous le N° : 24163

ZANPANO
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 20, rue Vauvenargues 75018 PARIS
Numéro d'identification : 478 786 148 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

Monsieur Franck BRUNEAU,
associé unique et gérant de la société ZANPANO,

a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Août 2020, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels de notre société, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité de telle sorte que l'énonciation des résultats nous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1/ Compte de résultat

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 18 044 € en diminution de 25.80% par rapport à l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation a atteint quant à lui la somme de 21 452 €.

En contrepartie, nous avons supporté pour 23 603 € de charges d'exploitation en diminution de 46.30 % par rapport à l'exercice précédent.

C'est ainsi qu'à la clôture de l'exercice, nous avons dégagé une perte d'exploitation de 2 151 € contre une perte d'exploitation de 7 225 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est en conséquence une perte de 2 151 € contre une perte nette de 7 225 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus et en l'absence d'impôt sur les sociétés, nous avons dégagé une perte nette comptable de 2 155 € contre une perte nette comptable de 7 225 € au titre de l'exercice précédent.

2/ Bilan

A l'actif :

A la clôture de l'exercice, nos immobilisations corporelles représentaient un montant brut de 7 265 € restant à amortir à hauteur de 1 762 €.

L'actif circulant représentait à la clôture de l'exercice un total de 21 736 € accusant une diminution globale de 5 103 € par rapport à l'exercice précédent.

Au passif :

Le total des dettes représentait une somme de 8 178 € à la clôture de l'exercice.

Enfin, le total du bilan s'établit à la somme de 23 498 €.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, aucun frais en matière de recherche et de développement n'a été engagé par notre société.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis le 31 Août 2020, date de clôture de l'exercice social, la société poursuit normalement son activité et nos efforts portent essentiellement sur le développement de notre clientèle.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Par un communiqué en date du 17 mars 2020, notre société a fait part d'une information relative à l'impact De la Covid 19 sur ses activités. En France, le gouvernement a décidé la fermeture à partir du 15 mars 2020 de tous les commerces autres que ceux de première nécessité, notamment les hypermarchés, les épiceries et les pharmacies. L'épidémie n'étant pas encore maitrisée, a ce stade, il est trop tôt pour évaluer l'incidence des mesures de confinement ou de couvre-feu mises en place et revues régulièrement.

MONTANT DES CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES (CGI 39-4 et 223 quater)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code Général des Impâts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte nette comptable de 2 155 €, qu'il conviendra d'affecter en totalité au débit du poste « Autres Réserves ».

Ce dernier sera ainsi ramené, après affectation à la somme de 7 070 €.

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices sociaux.

PRISES DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE ET ACTIVITE DES FILIALES

Prises de participations significatives au cours de l'exercice

Nous vous indiquons conformément à l'article L 233-6 du code de commerce, que votre société n'a pas pris de participation dans le capital d'autres sociétés ayant leur siège sur le territoire français.

Activités des filiales

Nous vous indiquons également conformément à l'article L 233-6 du code de commerce que votre société n'a pas de filiale.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L 223-19 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé entre la société et l'associé unique.

Nous pensons avoir ainsi relaté l'ensemble des éléments significatifs de l'exercice écoulé.

Le Gérant
Monsieur Franck BRUNEAU



ZANPANO
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 20, rue Vauvenargues 75018 PARIS
Numéro d'identification : 478 786 148 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 FEVRIER 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 Août 2020, soit la somme de 2 155 euros, en totalité au débit du poste « Autres Réserves ».

Ce dernier sera ainsi porté, après affectation à la somme de 7 070 €.

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur Franck BRUNEAU
Gérant

BRUNEAU

ZANPANO
Société à responsabilité limitée au capitol de 7 500 euros
Siège social : 20, rue Vauvenargues 75018 PARIS
Numéro d'identification : 478 786 148 RCS PARIS

BILAN AU 31 AOUT 2020

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

BRUNEAU

cerfa N°15949*02
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts).

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2020

Désignation de l'entreprise : ZANPANO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : 20 rue Vauvenargues 75018 PARIS — Durée de l'exercice précédent* : 0
Numéro SIRET* : 4 7 8 7 8 6 1 4 8 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/08/2020

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	7 265	AU	5 503	1 762
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	7 265	BK	5 503	1 762
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	34 915	BU	17 885	17 030
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	879	BY	395	484
	Autres créances (3)	BZ	2 829	CA		2 829
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 392	CG		1 392
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	40 016	CK	18 280	21 736
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	47 281	IA	23 783	23 498

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2020

Désignation de l'entreprise ZANPANO — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	9 225
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-2 155
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	15 320
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	25
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 295
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 858
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	8 178
	Ecarts de conversion passif * TOTAL (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	23 498

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	8 178
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052 - SD 2020

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ZANPANO — Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 255	FB		FC	5 255
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	12 789	FH		FI	12 789
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	18 044	FK		FL	18 044
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	3 408
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	21 452
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	1 349
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	11 269
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	77
	Salaires et traitements *					FY	7 100
	Charges sociales (10)					FZ	2 130
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements *					GA	600
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 078
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	23 603
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-2 151
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-2 151

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2020

Désignation de l'entreprise ZANPANO — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-4
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21 452
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 607
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	-2 155

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 2 130)	A2	2 130
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 078
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9 2 130		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultauves aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ZANPAN - ZANPANO

Du 01/09/2019 au 31/08/2020

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS	O		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ETAT DES STOCKS	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	O		
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.